

CHARGES / INTERVENTIONS / BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

REFERENCE	RISQUES COUVERTS	OBJECTIF DES AMR	DESCRIPTION DES AMR	AMR CLE 7	NIVEAU	NATURE	FREQUENCE	RESPONSABLE
BOU.SCO_AMR_001	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles sur leur situation fiscale	En cas de besoin, recours aux dispositions de l'article 1158 a du livre des procédures fiscales et de l'arrêté du 10/11/2010, pour exercer un droit de communication auprès de l'administration fiscale concernant les informations fournies par les familles. La demande est faite par l'académie à partir d'un formulaire pré-défini.	Non	Académies	Manuelle	Evénement	
BOU.SCO_AMR_002	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles sur leur situation fiscale	Réalisation d'une communication auprès des services gestionnaires de bourses de l'enseignement scolaire pour rappeler le cadre légal existant sur les échanges avec l'administration fiscale, et la mise à disposition du formulaire en cas de besoin.	Non	Administration centrale	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_003	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles	Demande de présentation des originaux des pièces justificatives lors de la constitution du dossier.	Non	Établissements	Manuelle	Evénement	
BOU.SCO_AMR_004	Prise en compte de dossiers non conformes à la réglementation (BOU.SCO_R_002)	Diffuser une liste clarifiée des pièces justificatives devant être fournies	Ajust par la DGESCO à la circulaire annuelle (libtant les pièces justificatives demandées par les textes réglementaires) d'un tableau d'aide à la décision et/ou d'une fiche de procédure.	Oui	Administration centrale	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_005	Prise en compte de dossiers non conformes à la réglementation (BOU.SCO_R_002)	Communiquer sur la réglementation de la gestion des bourses	Rappel des points de vigilance sur les bourses et de les nouveautés éventuelles lors des réunions de rentrée.	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_006	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Identifier et traiter les doublons potentiels au niveau académique	Existence d'un contrôle bloquant dans AGBENET des dossiers élèves ayant un même identifiant au sein de la base académique.	Non	Académies	Automatique	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_007	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Identifier et traiter les doublons potentiels au niveau national	Exécution par le STSI d'une requête dans AGBENET pour identifier les doublons potentiels (sur la clé de dédoublement PRENOM-DATE DE NAISSANCE + ADRESSE), et communication des résultats aux services gestionnaires en académie ainsi qu'à la DGESCO.	Non	Administration centrale	Semi-automatique	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_008	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Cibler et traiter les mouvements en cours d'année	Rappel lors des réunions de rentrée des règles d'émission, contrôle et prise en compte des fichiers listant les élèves entrants et sortants en cours d'année (fichiers EXEAT) à mettre en œuvre obligatoirement par les établissements.	Non	Académies	Manuelle	Evénement	
BOU.SCO_AMR_009	Saisie erronée du dossier (BOU.SCO_R_004) Action non autorisée du décideur ou assimilé (collège) (BOU.SCO_R_006)	Vérifier l'exhaustivité et l'exhaustivité de la saisie des dossiers dans les outils de gestion des bourses (collèges publics)	En établissements, pour les bourses des collèges publics, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers saisis sur un échantillon représentatif de dossiers acceptés, et documentation de la revue (PV) : - si moins de 50 dossiers => échantillon de 5 dossiers - si nombre de dossiers compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 dossiers => échantillon de 25 dossiers	Oui	Établissements	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_010	Saisie erronée du dossier (BOU.SCO_R_004) Action non autorisée du décideur ou assimilé (collège) (BOU.SCO_R_006)	Vérifier l'exhaustivité et l'exhaustivité de la saisie des dossiers dans les outils de gestion des bourses (collèges publics)	En académies, pour les bourses des collèges privés, et des lycées publics et privés, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers saisis sur un échantillon représentatif de dossiers acceptés, et documentation de la revue (PV) : Bourses de Collèges privés - si moins de 50 dossiers => échantillon de 5 dossiers - si nombre de dossiers compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 dossiers => échantillon de 25 dossiers Bourses des lycées publics et privés - par tranche de 1000 dossiers => échantillon de 5 dossiers (ramené au prorata) entre un seuil minimum de 25 dossiers et limité à 50 dossiers.	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	

CHARGES / INTERVENTIONS / BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

REFERENCE	RISQUES COUVERTS	OBJECTIF DES AMR	DESCRIPTION DES AMR	AMR CLE 7	NIVEAU	NATURE	FREQUENCE	RESPONSABLE
BOU.SCO_AMR_011	Calcul automatique erroné du droit et du montant de la bourse (BOU.SCO_R_003)	S'assurer de la conformité du programme de calcul à la réglementation et aux procédures	Vérification de la conformité des programmes informatiques aux taux et aux plafonds indiqués par la DGESCO et la DEPP (validation de résultats de tests)	Non	Administration centrale	Semi-automatique	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_012	Mise à jour erronée ou non réalisée des données de scolarité de l'élève (lycée) (BOU.SCO_R_007)	S'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité de la saisie des Modules Élémentaires de Formation (MEF) nationaux, et de leur pris en compte dans les académies.	Contrôle exhaustif des nouveaux Modules Élémentaires de Formation (MEF) nationaux par la hiérarchie du Service Statistique Académique (SSA).	Non	Administration centrale	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_013	Imputation comptable erronée en académies (BOU.SCO_R_008)	S'assurer de la correcte imputation des dépenses de bourses	Utilisation de requêtes CHORUS pour identifier les dépenses non correctement imputées et formatisation de la revue.	Non	Administration centrale	Semi-automatique	Mensuelle	
BOU.SCO_AMR_014	Imputation comptable erronée en académies (BOU.SCO_R_008)	S'assurer de la correcte imputation des dépenses de bourses	Contrôle des reliquats de bourses non versées des établissements lors de la réalisation du bilan d'inventaire par les académies	Non	Académies	Semi-automatique	Mensuelle	
BOU.SCO_AMR_015	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Réalisation d'un calendrier (retro planning) partagé entre les établissements, les services des bourses et les services des moyens des académies listant l'ensemble des travaux à réaliser (notamment la mise à jour des données de scolarité par les établissements) avec les échéances associées et les acteurs en charge. Ce calendrier doit être mis à disposition de tous les acteurs concernés par le processus de gestion des bourses avant le début de la campagne	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_016	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Effectuer une communication en direction des chefs d'établissement sur le respect des délais de mise à jour des dossiers élèves dans Sconet base élèves (mise à jour à prendre en compte à J+2 de la présence de l'élève) dans le cadre des consignes de rentrée, et contrôle du respect de la règle	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_017	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Rappel aux établissements privés de la circulaire de 2010 relative à la saisie directe des données des élèves boursiers dans SCONET, à mettre en œuvre impérativement par les établissements privés (bourses de collèges).	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_018	Manque de trésorerie des établissements (BOU.SCO_R_010)	S'assurer de la disponibilité de la trésorerie nécessaire au paiement des bourses dans les délais impartis	A REALISER A PARTIR DE LA RENTREE 2012 Mise en œuvre de la circulaire à paraître DGESCO/DAF sur la procédure de virement du montant des bourses à compter de l'exercice 2012 (acompte en juin et régularisation en novembre)	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_019	Absence de paiement trimestriel aux familles par les établissements privés (BOU.SCO_R_011)	Respecter le principe de paiement trimestriel des bourses aux familles par les établissements privés	Vérification de la mise en œuvre de la circulaire rappelant la diffusion des états par le service des bourses, en réalisant un suivi des états de mise en paiement des familles transmis par établissements	Non	Académies	Manuelle	Mensuelle	
BOU.SCO_AMR_020	Archivage non conforme des pièces justificatives (BOU.SCO_R_012)	Respecter les procédures d'archivage des pièces justificatives	Rappel des termes de la circulaire relative aux règles d'archivage (instruction 2005-003), ou de son adresse de consultation (http://www.education.gouv.fr/bo/2005/24/MEH40501142J.htm)	Oui	Académies	Manuelle	Annuelle	
BOU.SCO_AMR_021	Absence de comptabilisation de charges à payer (BOU.SCO_R_013)	S'assurer de la comptabilisation des bourses non payées en fin d'exercice en charges à payer	Vérification par la DGESCO que toutes les académies ont bien comptabilisé des charges à payer pour les bourses de l'enseignement scolaire non acquittées au 31 décembre	Oui	Administration centrale	Manuelle	Annuelle	

CHARGES / INTERVENTIONS / BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

REFERENCE	RISQUES COUVERTS	OBJECTIF DES AMR	DESCRIPTION DES AMR	DATE	EVALUATEUR	DESCRIPTION PROTOCOLE EVALUATION	DESCRIPTION RESULTAT	CONCLUSION
BOU.SCO_AMR_001	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles sur leur situation fiscale	En cas de besoin, recours aux dispositions de l'article L158 A du livre des procédures fiscales et de l'arrêté du 10/11/2010, pour exercer un droit de communication auprès de l'administration fiscale concernant les informations fournies par les familles. La demande est faite par l'académie à partir d'un formulaire préétabli.			Indiquer le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un droit de communication du BFR auprès de l'administration fiscale (BOU.SCO_IND_001)		
BOU.SCO_AMR_002	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles sur leur situation fiscale	Réalisation d'une communication auprès des services gestionnaires de bourses de l'enseignement scolaire pour rappeler le cadre légal existant sur les échanges avec l'administration fiscale, et la mise à disposition du formulaire en cas de besoin.			Indiquer la date, le cadre, et l'émetteur de la communication réalisée sur le dispositif de communication auprès de l'administration fiscale. (BOU.SCO_IND_002).		
BOU.SCO_AMR_003	Non réalité des informations déclarées au dossier (BOU.SCO_R_001)	Vérifier la véracité des déclarations des familles	Demande de présentation des originaux des pièces justificatives lors de la constitution du dossier.			N/A (non pertinent).		
BOU.SCO_AMR_004	Prise en compte de dossiers non conformes à la réglementation (BOU.SCO_R_002)	Diffuser une liste clarifiée des pièces justificatives devant être fournies	Ajout par la DGESCO à la circulaire annuelle (listant les pièces justificatives demandées par les boîtes réglementaires) d'un tableau d'aide à la décision et/ou d'une fiche de procédure.			Indiquer si le tableau d'aide à la décision a été annexé à la circulaire annuelle (BOU.SCO_IND_003).		
BOU.SCO_AMR_005	Prise en compte de dossiers non conformes à la réglementation (BOU.SCO_R_002)	Communiquer sur la réglementation de la gestion des bourses	Rappel des points de vigilance sur les bourses et de les nouveautés éventuelles lors des réunions de rentrée.			Recenser le nombre d'établissements assistant aux réunions de rentrée ayant abordé le sujet des bourses (évolutions réglementaires...). (BOU.SCO_IND_004).		
BOU.SCO_AMR_006	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Identifier et traiter les doublons potentiels au niveau académique	Existence d'un contrôle bloquant dans AGBNET des dossiers élèves ayant un même identifiant au sein de la base académique.			Vérifier si le paramétrage de ce contrôle bloquant est toujours mis en œuvre et confirmer (BOU.SCO_IND_005).		
BOU.SCO_AMR_007	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Identifier et traiter les doublons potentiels au niveau national	Exécution par le STSJ d'une requête dans AGBNET pour identifier les doublons potentiels (sur la clé de dédoublement PRENOM-DATE DE NAISSANCE + ADRESSE), et communication des résultats aux services gestionnaires en académie ainsi qu'à la DGESCO.			Indiquer si la requête a été exécutée, ainsi que le nombre de doublons potentiels obtenus (BOU.SCO_IND_006).		
BOU.SCO_AMR_008	Dossiers en doublons (BOU.SCO_R_003)	Cibler et traiter les mouvements en cours d'année	Rappel lors des réunions de rentrée des règles d'émission, contrôle et prise en compte des fichiers listant les élèves entrants et sortants en cours d'année (fichiers EXEAT) à mettre en œuvre obligatoirement par les établissements.			Nombre de réunions de rentrée ayant abordé le sujet (rappel de l'importance des fichiers EXEAT) (BOU.SCO_IND_007).		
BOU.SCO_AMR_009	Saisie erronée du dossier (BOU.SCO_R_004) Action non autorisée du décideur ou assimilé (collège) (BOU.SCO_R_006)	Vérifier l'exhaustivité et l'exhaustivité de la saisie des dossiers dans les outils de gestion des bourses (collèges publics)	En établissements, pour les bourses des collèges publics, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers saisis sur un échantillon représentatif de dossiers acceptés, et documentation de la revue (PV) : - si moins de 50 dossiers => échantillon de 5 dossiers - si nombre de dossiers compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 dossiers => échantillon de 25 dossiers			Selectionner un échantillon d'établissements et évaluer la mise en œuvre de la revue. Ce travail est à réaliser par l'académie (BOU.SCO_IND_008).		
BOU.SCO_AMR_010	Saisie erronée du dossier (BOU.SCO_R_004) Action non autorisée du décideur ou assimilé (collège) (BOU.SCO_R_006)	Vérifier l'exhaustivité et l'exhaustivité de la saisie des dossiers dans les outils de gestion des bourses (collèges publics)	En académies, pour les bourses des collèges privés, et des lycées publics et privés, réalisation d'une revue de la qualité des dossiers saisis sur un échantillon représentatif de dossiers acceptés, et documentation de la revue (PV) : Bourses de Collèges privés - si moins de 50 dossiers => échantillon de 5 dossiers - si nombre de dossiers compris entre 51 et 250 => échantillon de 15 dossiers - si plus de 250 dossiers => échantillon de 25 dossiers Bourses des lycées publics et privés - par tranche de 1000 dossiers => échantillon de 5 dossiers (ramené au prorata) entre un seul minimum de 25 dossiers et limité à 50 dossiers.			Indiquer si l'AMR si la revue a été réalisée (lycées privés et publics, collèges privés) (BOU.SCO_IND_009).		

CHARGES / INTERVENTIONS / BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

REFERENCE	RISQUES COUVERTS	OBJECTIF DES AMR	DESCRIPTION DES AMR	EVALUATEUR	DESCRIPTION PROTOCOLE EVALUATION	DESCRIPTION RESULTAT	CONCLUSION
BOU.SCO_AMR_011	Calcul automatique erroné du droit et du montant de la bourse (BOU.SCO_R_005)	S'assurer de la conformité du programme de calcul à la réglementation et aux procédures	Vérification de la conformité des programmes informatiques aux taux et aux plafonds indiqués par la DGESCO et la DEPP (validation de résultats de tests)		Indiquer le nombre d'évolutions dont les tests ont été vus par la DGESCO/le nombre d'évolutions du programme de calcul automatique des bourses (cette dernière donnée peut être fournie par le ST3) (BOU.SCO_IND_010).		
BOU.SCO_AMR_012	Mise à jour erronée ou non réalisée des données de scolarité de l'élève (lycée) (BOU.SCO_R_007)	S'assurer de l'exhaustivité et de l'exhaustivité de la saisie des Modules Élémentaires de Formation (MEF) nationaux, et de leur pris en compte dans les académies.	Contrôle exhaustif des nouveaux Modules Élémentaires de Formation (MEF) nationaux par la hiérarchie du Service Statistique Académique (SSA).		Indiquer le nombre de Modules Élémentaires de Formation (MEF) contrôlés/nombre de Modules Élémentaires de Formation (MEF) modifiés (BOU.SCO_IND_011).		
BOU.SCO_AMR_013	Imputation comptable erronée en académies (BOU.SCO_R_008)	S'assurer de la correcte imputation des dépenses de bourses.	Utilisation de requêtes CHORUS pour identifier les dépenses non correctement imputées et formalisation de la revue.		Indiquer le nombre de points d'étape réalisés par la DGESCO (B+3/7/2 pour les dépenses académiques (BOU.SCO_IND_012)		
BOU.SCO_AMR_014	Imputation comptable erronée en académies (BOU.SCO_R_008)	S'assurer de la correcte imputation des dépenses de bourses.	Contrôle des reliquats de bourses non versées des établissements lors de la réalisation du bilan d'inventaire par les académies		Indiquer le nombre de points d'étape mensuel documentés effectués par l'académie (être en mesure de produire le bilan de chaque analyse) (BOU.SCO_IND_013)		
BOU.SCO_AMR_015	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Réalisation d'un calendrier (retro-planning) partagé entre les établissements, les services des bourses et les services des moyens des académies listant l'ensemble des travaux à réaliser (notamment la mise à jour des données de scolarité par les établissements) avec les échéances associées et les acteurs en charge. Ce calendrier doit être mis à disposition de tous les acteurs concernés par le processus de gestion des bourses avant le début de la campagne		Indiquer si le calendrier commun a été réalisé au niveau de l'académie et diffusé avant le début de la campagne (BOU.SCO_IND_014).		
BOU.SCO_AMR_016	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Effectuer une communication en direction des chefs d'établissement sur le respect des délais de mise à jour des dossiers élèves dans Sconet Base élèves (mise à jour à prendre en compte à J-2 de la présence de l'élève) dans le cadre des consignes de rentrée, et contrôle du respect de la règle		Indiquer si les consignes de rentrée diffusées par l'académie intègrent une demande de respect des délais de mise à jour des dossiers élèves. fournir la référence de la note et sa date d'émission (BOU.SCO_IND_015).		
BOU.SCO_AMR_017	Retard dans le paiement de la bourse (établissements et académies) (BOU.SCO_R_009)	Verser les bourses aux familles dans les délais impartis	Rappel aux établissements privés de la circulaire de 2010 relative à la saisie directe des données des élèves boursiers dans SCONET, à mettre en oeuvre impérativement par les établissements privés (bourses de collèges).		1. Indiquer si la circulaire a été rappelée aux établissements (BOU.SCO_IND_016). 2. Indiquer le nombre d'établissements ne saisissant pas directement dans SCONET les données relatives aux élèves boursiers (x) (BOU.SCO_IND_017) 3. Indiquer le nombre total d'établissements privés de l'académie (y) (BOU.SCO_IND_017).		
BOU.SCO_AMR_018	Manque de trésorerie des établissements (BOU.SCO_R_010)	S'assurer de la disponibilité de la trésorerie nécessaire au paiement des bourses dans les délais impartis	A REALISER A PARTIR DE LA RENTREE 2012. Mise en œuvre de la circulaire à paraître DGESCO/DJAF sur la procédure de virement du montant des bourses à compter de l'exercice 2012, (acompte en juin et régularisation en novembre)		A REALISER A PARTIR DE LA RENTREE 2012. Indiquer si l'académie a procédé à la mise en œuvre de la circulaire (BOU.SCO_IND_018).		
BOU.SCO_AMR_019	Absence de paiement trimestriel aux familles par les établissements privés (BOU.SCO_R_011)	Respecter le principe de paiement trimestriel des bourses aux familles par les établissements privés	Vérification de la mise en œuvre de la circulaire rappelant la diffusion des états par le service des bourses, en réalisant un suivi des états de mise en paiement des familles transmis par établissements		Indiquer le nombre d'états des paiements parvenus 1 mois après l'échéance de paiement/nombre total d'états attendus par académie (BOU.SCO_IND_019).		
BOU.SCO_AMR_020	Archivage non conforme des pièces justificatives (BOU.SCO_R_012)	Respecter les procédures d'archivage des pièces justificatives	Rappel des termes de la circulaire relative aux règles d'archivage (instruction 2005-003), ou de son adresse de consultation (http://www.education.gouv.fr/bo/2005/24/MEN4050114QJ.htm)		Indiquer si l'académie a procédé au rappel (BOU.SCO_IND_020)		
BOU.SCO_AMR_021	Absence de comptabilisation de charges à payer (BOU.SCO_R_013)	S'assurer de la comptabilisation des bourses non payées en fin d'exercice en charges à payer	Vérification par la DGESCO que toutes les académies ont bien comptabilisé des charges à payer pour les bourses de l'enseignement scolaire non acquittées au 31 décembre		Indiquer si toutes les académies concernées ont bien passé des écritures de charges à payer en fin d'exercice au titre des bourses dues mais non encore acquittées (BOU.SCO_IND_021)		